

Communiqué de Ensemble! Le retrait de la loi travail toujours d'actualité.

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 15 mars 2016

La force des mobilisations du 9 mars, la perspective de celles à venir les 17 et 31 mars, ont contraint M. Valls à amender le projet de loi travail.

Le résultat est un dosage calculé pour satisfaire les demandes formulées par les syndicats réformistes sans trop fâcher les organisations patronales.

Les concessions faites limitent la toute-puissance des décisions patronales en matière de forfait-jour, d'astreinte, de congés pour événements familiaux, suppriment de fait le barème des indemnités pour licenciement abusif laissées à l'appréciation des juges prud'homaux, reviennent sur l'aggravation du temps de travail pour les apprentiEs. Mais le gouvernement maintient les accords offensifs permettant de baisser les salaires et flexibiliser le temps de travail. Il garde les motifs offerts aux entreprises pour procéder à des licenciements, avec simplement la possibilité pour un juge de vérifier leur bien fondé sur le seul territoire national. Le licenciement sans « cause réelle et sérieuse », et non plus économique, sans garantie de reclassement et indemnité reste.

M. Valls ment aux jeunes. L'extension de la garantie jeunes, qui était déjà prévue, ne repose sur aucun moyen financier supplémentaire.

Mais le coeur de la réforme, l'inversion des normes, n'est pas touchée.

La possibilité de majoration des heures supplémentaires à hauteur de 10% reste.

La précarité de l'accès à l'emploi pour les jeunes, avec des

CDD de courte durée ou d'usage, subsistent.

Pour M. Valls il faut « décentraliser le droit du travail ».

Il veut un code du travail par entreprise.

Nous voulons un droit du travail protecteur et identique pour tous les salariéEs.

L'exigence du retrait est toujours d'actualité.

C'est pourquoi, « Ensemble! » soutient les mobilisations prévues le 17 mars et celles à venir, le 31 mars, et appelle à y participer.